

Allocution de la Conseillère d'État Florence Nater lors de la rencontre régionale du Réseau culture inclusive Neuchâtel

Hauterive, le 30 janvier 2023

Seule la parole prononcée fait foi

Monsieur le directeur du Laténium, parc et musée d'archéologie,
Monsieur le Directeur de Pro Infirmis Jura-Neuchâtel, Cher Laurent,
Madame la responsable du Service culture inclusive Suisse romande de Pro infirmis,
Mesdames les cheffes de service,
Mesdames, Messieurs membres de la communauté d'intérêt du Réseau culture inclusive Neuchâtel,
Mesdames, Messieurs les personnes vivant avec un handicap,
Chères et chers amis,

J'aimerais tout d'abord vous dire le grand plaisir de participer à la clôture de cette rencontre régionale « Réseau culture inclusive ». Une rencontre qui marque l'aboutissement de ce projet dans - et soutenu par - le canton de Neuchâtel par les deux départements et services concernés, à savoir le département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC) et le Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS) dont je suis responsable. L'inclusion a comme prérequis de décroiser et de sortir de la pensée en silos. A ce titre, ce projet est exemplaire. Il est porté par le service de culture inclusive de Pro Infirmis et j'aimerais tout particulièrement remercier Nicole Grieve, responsable pour la Suisse romande, qui a en été la cheville ouvrière et qui a proposé que le canton de Neuchâtel soit choisi dans les régions pilote.

Ce projet visant à créer une communauté d'intérêt régionale de personnes avec et sans handicap s'inscrit entièrement dans la volonté du canton de rendre la société plus inclusive et de donner la parole aux personnes qui vivent avec un handicap.

« Rien sur nous sans nous ». Assurer la participation des personnes vivant avec un handicap a été au cœur des travaux qui ont mené à l'élaboration de la loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap, en vigueur depuis une année à Neuchâtel. Une loi reconnue comme force aidante pour l'organisation du réseau si je me réfère à l'un des éléments mis en perspective dans vos travaux.

Donner la parole aux personnes qui vivent avec un handicap, écouter leurs idées, leurs besoins, reconnaître leur expérience au titre d'une expertise, différente, mais de valeur égale à celle des autres experts – professionnels ou scientifiques - permet de tendre à ce que les droits des PVH soient respectés dans la mise en place des politiques publiques et constitue un élément central pour garantir l'inclusion.

L'inclusion nécessite de lever les barrières de notre société afin de garantir à toute personne vivant avec un handicap une participation pleine et entière à la société, l'expression de son autodétermination, et l'exercice de son autonomie.

En ratifiant la Convention relative aux droits des personnes vivant avec un handicap (CDPH), la Suisse s'est engagée à reconnaître pour toutes et tous le droit de participer à la vie culturelle.

La culture est un réservoir de créativité qui permet d'atteindre directement la population. Elle fait donc office de levier d'inclusion au sein de la population et favorise la participation pleine et entière des personnes vivant avec un handicap à la vie de la société.

Un projet comme celui qui nous réunit aujourd'hui contribue à rendre la société plus inclusive. Car c'est bien là un enjeu de l'inclusion : intégrer le changement jusqu'au cœur du fonctionnement et de la façon de penser de la société.

Le canton de Neuchâtel a, grâce au déroulement du projet Réseau culture inclusive, acquis une meilleure expérience en matière de culture accessible et inclusive.

Le projet a démontré les freins et les moteurs d'accessibilité qui font la différence pour permettre à chacune et chacun d'assister à un événement. Il conviendra de les retenir et de les appliquer lors d'organisations de futurs événements et manifestations par le canton. Le réseau constitué dans le cadre de ce projet sera également un outil important pour le développement de l'offre culturelle cantonale. Les synergies qui ont émergé des trois ateliers menés en automne 2022 se poursuivront assurément dans le cadre qui sera donné pour la suite du projet Réseau Culture inclusive dans le canton.

Les « loisirs » (cette dénomination est celle choisie dans le domaine du handicap mais nous savons que dans le domaine culturel, la culture n'est pas considérée comme un « loisir ») font partie des 11 axes prioritaires retenus pour le futur plan d'action en matière d'inclusion des personnes vivant avec un handicap. Les recommandations et les priorisations issues du projet Réseau culture inclusive s'intégreront dans les mesures qui alimenteront cet axe. La collaboration – déjà bien établie – entre les Services cantonaux responsables de la culture et de l'inclusion des personnes vivant avec un handicap s'en trouvera encore renforcée. Je suis certaine que d'autres projets novateurs et favorisant l'inclusion verront le jour ces prochaines années.

Enfin, je peux déjà vous annoncer – et un certain nombre d'entre vous êtes déjà au courant – la tenue de la deuxième édition des États généraux de l'inclusion qui aura lieu le 26 mai 2023 au Mycorama, sur le site d'Evologia à Cernier. Comme la première édition de 2022, la parole sera donnée aux personnes vivant avec un handicap et une place importante laissée aux échanges entre les participant-e-s et les intervenant-e-s. La recherche d'un lieu adapté pour tenir une telle manifestation montre bien – dans les faits – que le défi de l'accessibilité, que vous avez identifié dans vos travaux comme frein au déploiement des activités du réseau ... est un véritable défi. Tout comme le déploiement d'activités ou de projets incluant tous les types de handicap. De tels défis peuvent aujourd'hui encore s'apparenter à de grands obstacles à surmonter. Mais d'autres au contraire devraient peu à peu se transformer de défis en automatismes. Je pense par exemple aux documents établis en FALC. À cet égard je vous partagerai une expérience récemment vécue. Le CE avait décidé lors de l'élaboration de son PL (un document d'une bonne trentaine de pages) d'en établir une version non pas en FALC (on était pas encore tout à fait prêts à faire ce pas) mais une version résumée simplifiée en 4 pages. Peu de succès manifesté à l'égard de cette version ... mais peu de succès pour la version exhaustive de son PL.... on ne va donc pas s'arrêter en si bon chemin !

Vous le savez encore mieux que moi...les défis en faveur de l'inclusion des personnes vivant avec un handicap sont nombreux. Mais ensemble et avec vous nous y mettrons l'énergie nécessaire.

Je vous remercie pour votre engagement en faveur du développement de la culture inclusive dans le canton de Neuchâtel et souhaite à la communauté d'intérêts nouvellement créée plein succès dans ses démarches que je ne manquerai pas de suivre.